



## [TRADUCTION]

### **La communauté anglophone du Québec : une partie intégrante de la société québécoise et canadienne**

**Mémoire présenté par le Réseau du patrimoine anglophone du Québec (RPAQ) au  
Comité sénatorial des langues officielles**

#### **Au sujet du projet de loi C-13**

Sherbrooke, le 17 octobre 2022

#### **À propos du Réseau du patrimoine anglophone du Québec (RPAQ)**

Fondé en 2000, le Réseau du patrimoine anglophone du Québec est une organisation provinciale à but non lucratif et non partisane qui, avec ses membres, voit à la préservation et à la promotion de l'histoire, du patrimoine et de la culture du Québec et, en particulier, des communautés d'expression anglophone. L'adhésion au Réseau est ouverte à toute personne ou à tout organisme manifestant de l'intérêt pour l'histoire, le patrimoine et la culture du Québec. Des sociétés d'histoire, des musées, des groupes culturels et de protection du patrimoine, des personnes et de familles en sont membres.

Avec l'appui de divers bailleurs de fonds, dont le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, des fondations privées et des particuliers, les initiatives du Réseau ont porté notamment sur l'éducation, la mobilisation des jeunes, les publications, les technologies numériques, le volontariat, les campagnes de financement, l'histoire orale, le patrimoine musical et le tourisme patrimonial. Le Réseau tient des activités de sensibilisation au Québec. Il donne des conférences et des ateliers sur le renforcement des capacités à la communauté patrimoniale et au grand public, préconise la préservation de l'histoire et le financement du patrimoine local, parraine des expositions itinérantes et encourage la participation des étudiants au moyen de concours et de stages. Par ses prix, il reconnaît la valeur des contributions des volontaires et des groupes communautaires qui préservent notre histoire et notre patrimoine.

En tant que réseau provincial représentant plus de 100 organismes québécois traditionnellement associés à la communauté anglophone, le Réseau du patrimoine anglophone du Québec se doit donc de faire entendre sa voix sur la question du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

#### **La communauté anglophone du Québec : une partie intégrante du Québec et du Canada**

Tout d'abord, nous tenons à affirmer que la minorité anglophone du Québec, ainsi que ses institutions patrimoniales et culturelles et ses établissements d'enseignement, contribue éminemment et depuis

longtemps à presque toutes les facettes de la société québécoise et canadienne. Notre communauté fait partie intégrante du Québec et du Canada.

Le Réseau a une longue expérience en matière de collaboration avec ses collègues du secteur patrimonial francophone et croit fermement que les relations entre la majorité francophone et la minorité anglophone du Québec doivent reposer sur le respect mutuel. Il prétend aussi que la promotion d'une communauté anglophone dynamique au Québec, qui peut s'élargir et s'exprimer linguistiquement dans tous les aspects de la société, ne constitue pas une attaque contre la langue française. Il soutient plutôt que l'existence d'une minorité anglophone forte au Québec ne peut qu'être profitable et qu'enrichir culturellement et économiquement le Québec et le Canada. Notre communauté est un allié, pas un ennemi.

Le Réseau reconnaît pleinement l'importance de la majorité francophone du Québec et son droit de s'épanouir; il appuie aussi les droits et privilèges des minorités francophones des autres provinces. Toutefois, il rejette l'idée selon laquelle la majorité francophone du Québec, ou les minorités francophones d'ailleurs, ont un plus grand besoin de protection que la minorité anglophone du Québec. Il rejette également l'affirmation selon laquelle le français est en péril ou en déclin au Québec.

### **La *Loi sur les langues officielles* : fondamentale pour la survie du Québec anglophone**

Depuis plus de cinquante ans, la *Loi sur les langues officielles* du Canada constitue une des protections fondamentales accordées à la minorité anglophone du Québec et, à ce titre, elle est essentielle à la survie et à la vitalité à long terme de cette minorité. Toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, francophones ou anglophones, sont uniques. Elles ont toutes des besoins différents qu'il faut reconnaître et examiner, la minorité anglophone du Québec comprise.

De l'avis du Réseau, le gouvernement du Canada a l'obligation de faire preuve d'égalité réelle dans sa façon de servir, d'appuyer et de financer les communautés linguistiques en situation minoritaire dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles*. Toute modification à la *Loi* doit tenir compte d'un tel principe qui, selon nous, est essentiel à notre vision en tant que nation et constitue une partie importante de notre patrimoine culturel. Nous estimons aussi que toute tentative du gouvernement du Canada de céder le contrôle de l'appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire aux autorités provinciales, au Québec ou ailleurs, reviendrait à abdiquer sa responsabilité fédérale.

### **Un déséquilibre**

À notre avis, le document intitulé « Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada » ne démontre pas une compréhension suffisante de la situation de la minorité anglophone du Québec ou des contributions de notre communauté à la société. En fait, ce document insiste exagérément sur la protection et le renforcement de la langue française au Québec et au Canada. D'ailleurs, le déséquilibre de ce document et la préférence accordée aux besoins des communautés francophones au Québec et ailleurs au Canada (la soi-disant « francophonie canadienne ») — besoins que le Réseau estime légitimes — sont flagrants. Il est également évident que les besoins (et les craintes) tout aussi légitimes de la communauté anglophone du Québec sont à

peine évoqués; lorsqu'ils le sont, ils sont perçus comme des vœux pieux.

### **Le cliché de la « minorité la mieux traitée au monde »**

La communauté anglophone du Québec, si souvent décrié comme la « minorité la mieux traitée au monde », s'inquiète grandement du fait que le gouvernement du Canada porte un intérêt secondaire à ses besoins et à ses droits. Nous craignons que nos dirigeants fédéraux commencent à accepter le cliché éculé selon lequel les Québécois anglophones forment une élite d'exploiteurs, mieux nantie. Évidemment, une telle représentation est bien loin de la réalité. En fait, bon nombre de nos collectivités et de nos institutions, particulièrement à l'extérieur de Montréal, se battent pour leur survie. Des indicateurs comme l'éducation ou le niveau de revenu montrent une communauté qui, dans bien des régions du Québec, est défavorisée sur les plans social et économique comparativement à la majorité provinciale. Dans le cas du secteur du patrimoine anglophone du Québec, la base du Réseau, de nombreux organismes peinent à préserver l'héritage laissé par des siècles de contributions à la société québécoise et canadienne. Dans plusieurs régions du Québec, notre communauté est loin de prospérer et ne constitue certainement pas une menace pour la survie de la majorité francophone.

Enfin, l'adoption de l'épouvantable projet de loi 96 au Québec a fait monter comme jamais auparavant le niveau d'angoisse au sein de notre communauté. Le Réseau appuie entièrement la vitalité de la communauté francophone au Québec et au Canada, mais la protection d'une communauté ne peut se faire au détriment d'une autre.

### **Conclusion et recommandations**

Pour conclure, les Québécois anglophones, comme tous les Canadiens, ont des rêves et des aspirations, notamment vivre dans une collectivité vivante et dynamique, offrant un avenir solide à leurs enfants et à leurs petits-enfants. C'est dans cet esprit que nous exhortons le gouvernement du Canada à veiller à ce que les modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles* soient équilibrées et justes, à ce qu'elles tiennent compte des besoins et des aspirations légitimes de la minorité anglophone québécoise et à ce qu'elles continuent de préserver et d'appuyer les droits de notre communauté de langue officielle en situation minoritaire pour les générations à venir.

À cette fin, nous recommandons fortement de souligner la véritable égalité dans toute modification apportée à la *Loi sur les langues officielles* concernant la minorité anglophone du Québec et d'accorder une plus grande importance à notre communauté que ce qui est proposé actuellement.

Par ailleurs, nous recommandons de supprimer tout renvoi à la *Charte de la langue française* du Québec (ou à une autre loi provinciale), puisque cela pourrait être interprété comme lui donnant préséance sur la loi fédérale, entraînant une dangereuse érosion des protections de notre communauté et la possibilité alarmante d'une discrimination sanctionnée par l'État contre une des minorités de langue officielle au Canada.

***Réseau du patrimoine anglophone du Québec***  
***Matthew Farfan, directeur général***  
***3355, rue Collège, Sherbrooke QC J1M 0B8***

**819-564-9595**